



Wallonie

Commune de SAMBREVILLE

**URBANISME**  
**AVIS D'ANNONCE DE PROJET**

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial - il est saisi d'une demande de :

- permis d'urbanisme ;

Le demandeur est Madame Muriel PIETQUIN ;

Le terrain concerné est situé à rue Basse-Sambre 22 à 5060 Arsimont et cadastré section D n° 854 P ;

Le projet consiste en : « Placement d'une yourte comme cabinet de soin dans le jardin » ;

et présente les caractéristiques suivantes : article R IV 40-2 profondeur de bâtisses ;

Le dossier peut être consulté tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture du Guichet de l'urbanisme UNIQUEMENT SUR RENDEZ VOUS, à savoir : le lundi et jeudi de 14h00 à 17h00, le mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00. L'adresse est la suivante : Hôtel de Ville de SAMBREVILLE – Guichet de l'urbanisme (rez-de-chaussée) – Grand'Place à 5060 AUVELAIS, téléphone : 071/260.274.

Des explications sur le projet peuvent être obtenue sur rendez vous auprès de :

- Monsieur Marc BODART – Conseiller en Aménagement du Territoire et en Urbanisme,  
Téléphone : 071/260.228 - E-mail : mbodart@commune.sambreville.be

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 15/05/24 au 30/05/24 au collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Hôtel de Ville de SAMBREVILLE – Grand'Place à 5060 AUVELAIS.  
- par courrier électronique aux adresses suivantes : cadredeviehabitat@commune.sambreville.be

Le 15/04/24

Le Directeur général

Xavier Gobbo

PAR LE COLLEGE,



Le Député-Bourgmestre

Jean-Charles LUPERTO